

# Donation d'un parent à leur fille unique

## Par majotom03, le 11/03/2015 à 07:45

### Bonjour

Mes parents âgés de 75 et 68 ans souhaitent de donner leur maison d'une valeur de 300.000 euros. Je suis leur fille unique.

Ils souhaitent louer un appartement pour se loger (car ils sont âgés et la maison et trop dure à entretenir ) et nous, nous souhaiterions habiter dans la maison à leur place.

Quelles sont les formalisées à faire et surtout pouvons nous avoir une idée approximative des frais que nous allons devoir engager.

Merci de votre réponse car cela semble compliqué ......

#### Par Lag0, le 11/03/2015 à 08:04

#### Bonjour,

Pas si compliqué que cela puisque vous êtes seul enfant et qu'il n'y a donc pas de risque de réclamation d'autres héritiers.

Dans votre cas, le calcul des frais de donation est simple.

Le bien vaut 300000€, puisque chacun de vos parent vous en donne la moitié, vous bénéficiez d'un double abattement de 100000€, soit 200000€.

Vous allez être taxé à 20% sur les 100000€ restants, soit 20000€ auxquels on retire 1806€, soit donc 18194€.

Pour les formalités, voyez votre notaire qui va vous expliquer tout cela.